

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86

[mairiedemouret3@orange.fr](mailto:mairiedemouret3@orange.fr)



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 7 avril 2022**

**Présents 12 :**

Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, GAYRARD Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jérôme, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel.

**Absents excusés 3 :** Messieurs COSTES Jean-Michel, PRADELS Laurent, Madame LE CAM Laurence.

**Pouvoir :** M. COSTES Jean-Michel a donné pouvoir à M. CASTANIER Fernand.

**1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2022**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-Vote budgets 2022 - budget principal et budget annexe**

**2-1 Vote des taux d'imposition 2022 des taxes locales directes : taxes foncières.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, l'état n° 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour 2022 et rappelle la réforme de 2021 (suppression taxe habitation, compensée par la part de la taxe foncière départementale).

Monsieur le Maire présente une simulation avec une augmentation des taux de 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal pour 7 voix contre l'augmentation, et 6 voix pour .

- Décide de ne pas augmenter les taxes foncières pour 2022, les taux de 2021 seront reconduits.

Désignation	Taux 2022	Base 2022	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	35.69 %	340 700	121 596
Taxe foncière (non bâti)	68.83 %	32 200	22 163
<b>Total taxes foncières</b>			<b>143 759</b>
<b>Taxe d'habitation (résidence secondaire)</b>			<b>11 406</b>
<b>Contribution, effet coefficient correcteur (TFB/TH)</b>			<b>- 28 792</b>
<b>Total</b>			<b>126 373</b>
<b>Allocations compensatrices TF</b>			<b>4089</b>
<b>Total taxes 2022</b>			<b>130 462</b>

## 2-2 Vote des subventions.

Détail des subventions attribuées aux associations

EVMPE Foot	930.00
Quilles Pruines -Mouret	140.00
ADMR Villecomtal	400.00
Amicale pompiers Marcillac	180.00
Amicale pompiers Villecomtal	200.00
Aide Ukraine	500.00
APE des 3 rougiers voyage mars 2022	300.00
Subvention sur délibérations	1350.00
<b>Total</b>	<b>4000.00</b>

## 2-3 Vote du Budget principal 2022

Monsieur le Maire précise que le budget 2022 intègre des hausses conjoncturelles relatives à l'énergie ainsi qu'une revalorisation prévisible du point d'indice des fonctionnaires de 2 %. Le budget de fonctionnement 2022 n'augmente pas par rapport à 2021 et l'excédent versé à la section d'investissement est maintenu à hauteur de 82 000 €. Il présente ensuite l'évolution des postes du budget 2022 par rapport à 2021, qui s'équilibre à 415 745.50 € en fonctionnement et 525 408.17 € en investissement soit au total 941 153.67 €

Section	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	<b>415 745.50</b>	<b>415 745.50</b>
Charges à caractère général - divers	50 933.50	
Entretien voirie - bâtiments publics -	48 526.00	
Electricité Eau Assainissement	19 800.00	
Participations écoles publiques RPI Naviale Pruines Mouret - Ecole Marcillac	35 000.00	
Remb. Autres communes membres -	5 000.00	
Charges de personnel	76 345.00	
Attribution de compensation CCCM	9 000.00	
Dépenses imprévues	5 000.00	
Virement en section d'investissement	82 000.00	
Opération d'ordre amortissement	3 936.00	
Autres charges de gestion courantes	9 905.00	
Indemnités Elus - Frais mission Elus - Formation Elus	33 100.00	
Subventions aux associations	4 000.00	
Subvention Ecoles privées Marcillac et Villecomtal	25 000.00	
Charges Financières	3 200.00	
Charges exceptionnelles	5 000.00	
Produits de services		6 620.00
Impôt et Taxes		134 822.00
Dotations -Participations -FCTVA		229 814.00
Revenus des immeubles - divers		43 488.00
Produits exceptionnels		1 001.50

<b>Investissements</b>	<b>525 408.17</b>	<b>525 408.17</b>
<b>Reste à réaliser 2021</b>	<b>107 100.00</b>	<b>21 632.50</b>
Terrains voirie	800.00	
Enfouissement réseaux La Garibal, Les Landes - éclairage public	90 300.00	
Travaux voirie divers travaux La Capelle	12 000.00	
Travaux Bâtiment, salle conseil + mobilier	4 000.00	
Subvention Etat voirie 2021		17 082.50
Subvention Eclairage Public		4 550.00
<b>Inscriptions BP 2022</b>	<b>418 308.17</b>	<b>503 775.67</b>
Remboursement d'emprunt	49 000.00	
Caution locataires	2 000.00	
Etude divers	12 000.00	
Terrains acquisition	111 100.00	
Installation aménagement projet photovoltaïque	44 500.00	
Travaux voirie	140 628.17	
Installation voirie, adressage	47 000.00	
Matériel divers	12 080.00	

Excédent investissement reporté		265 808.51
Virement de la section de fonctionnement 2022		82 000.00
Amortissement		3 936.00
FCTVA		19 100.00
Taxe aménagement		2 500.00
Excédent fonctionnement 2021		128 431.16
Caution - logements locatifs		2 000.00
<b>Total BP 2022</b>	<b>941 153.67</b>	<b>941 153.67</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget principal d'un montant total de **941 153.67 €**.

#### 2-4 Etat de la Dette 2022

Monsieur le Maire présente l'état de la dette, ainsi que l'étalement sur 10 ans.

Le montant restant dû au 01 janvier 2022 s'élève à 250 853.57 €

L'annuité de l'exercice 2022 d'un montant de 51 904.90 € se décompose en remboursement de capital pour 48 832.07 € et pour 3072.83 € d'intérêts.

#### 2-5 Budget annexe lotissement La Garibal

Lotissement La Garibal

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	181 522.06	181 522.06
Investissement	237 713.47	237 713.47
<b>Total</b>	<b>419 235.53</b>	<b>419 235.53</b>

Monsieur le Maire précise que ce budget a été établi sur la vente des lots restants et fait suite à la régularisation entre budget annexe et budget principal ainsi qu'à l'instauration de la TVA sur ce budget, initialement établi sans TVA.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ce budget annexe concernant le lotissement de La Garibal pour un montant de 419 235.53 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau budget annexe sera créé en cours d'année 2022 si la réalisation d'un nouveau lotissement à Mouret est engagée.

### **3- Point sur l'adressage - dénomination et numérotation des voies**

Monsieur le Maire présente le retour effectué par La Poste (carte numérique) suite aux propositions des groupes de travail. Il demande à chaque groupe de contrôler ce fichier avant transmission à La Poste pour mise à jour.

Une base locale adresse (BAL), désormais obligatoire pour les communes, sera ainsi créée, puis transférée dans la base adresse nationale, accessible par les entreprises et services publics.

### **4- Eclairage Public La Garibal - Les landes**

A la demande du SIEDA, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la délibération prise en avril 2021 concernant la dissimulation des réseaux à La Garibal et l'éclairage public, travaux effectués sous délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune vers le SIEDA. Cette délibération concerne la réglementation des opérations comptables pour compte de tiers qui nécessite la signature d'une convention.

Les montants des travaux initialement prévus et les subventions allouées restent identiques et seules les écritures comptables seront impactées.

Avis favorable du Conseil municipal

Monsieur le Maire précise qu'il contactera le SIEDA, pour faire le point sur ces travaux, avant signature du procès-verbal de remise de l'ouvrage (réception des travaux) proposé par le SIEDA.

### **5- Divers - Information du Maire**

#### **Organisation Election Présidentielle des dimanches 10 avril et 24 avril 2022**

Le nouveau procédé pour donner procuration est expliqué ; pour la tenue du bureau de vote, basé sur le volontariat, chaque conseiller s'inscrira selon une grille horaire respectant la composition règlementaire lors de scrutin.

*La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 12 mai 2022, cette séance sera consacrée exclusivement au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Conques-Marcillac.*